

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE  
(DEMANDE DE PREMIERE CARTE)**

**(TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)**

En vertu de l'article L.612-20 du code de la sécurité intérieure « nul ne peut être employé ou affecté à une mission de sécurité privée sans être titulaire d'une carte professionnelle ».

Vous êtes informé(e) que dans le cadre de l'examen de votre demande, le CNAPS procédera à une enquête administrative et s'assurera que vous remplissez les conditions d'aptitude professionnelles et de moralité prévues par le CSI.

Il n'existe pas de condition de nationalité quant à la demande de carte professionnelle.

La carte professionnelle a une durée de validité de 5 ans renouvelables. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le renouvellement de la carte professionnelle sera conditionné au suivi d'une formation continue (MAC).

Si vous souhaitez ajouter une activité à votre carte professionnelle, référez-vous au formulaire « extension de carte professionnelle ».

**► Je précise mon identité et mon adresse**

**NUB<sup>1</sup>** : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance : Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Courriel<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur vos précédents titres délivrés par le CNAPS :

PRE-010-2010-03-12-20100309715

<sup>2</sup> Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

**Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :**

Chez M. / Mme \_\_\_\_\_

**► J'indique la ou les activité(s) de sécurité privée que je souhaite exercer**

*(Veuillez cocher la ou les activité(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous sollicitez une carte professionnelle)*

- Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques
- Agent de télésurveillance
- Agent cynophile
- Opérateur de vidéoprotection
- Agent de sûreté aéroportuaire
- Agent de protection physique de personnes
- Agent de recherches privées
- Transport de fonds : Agent de convoyage de fonds et de valeurs
- Transport de fonds : Agent de maintenance et gestion de IAB<sup>3</sup>
- Transport de fonds : Opérateur de traitement de valeurs

**► J'indique le numéro de chacun des chiens utilisés**

*(A compléter uniquement en cas d'exercice de l'activité cynophile)*

Chien n° 1 :

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

Chien n° 2 :

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**► J'identifie les pièces justificatives à joindre à ma demande**

Le justificatif de mon identité :

*(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)*

Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

OU

Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen, veuillez fournir :

- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

- Si vous êtes étudiant, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève ».

<sup>3</sup> Installations automatisées bancaires

- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève » et une copie de votre autorisation provisoire de travail.

**Le justificatif de mon aptitude professionnelle :**

*(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)*

Titre ou certification professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), se rapportant à l'activité exercée.

OU

Certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche de l'activité concernée.

OU

L'attestation du ministère des Armées délivrée par votre service gestionnaire ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 de ce formulaire pour les personnes suivantes :

- Les militaires, fonctionnaires et ouvriers d'État du ministère de la Défense mentionnés par les arrêtés n° INTD1711403A, n° INTD1711410A et n° INTD1711408A du 11 juillet 2017 et ayant servi dans les conditions précisées dans ces arrêtés.

OU

Un arrêté de nomination aux fonctions concernées au titre de l'article R. 612-41 du code de la sécurité intérieure ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 de ce formulaire pour les personnes suivantes :

- Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les adjoints de sécurité (ADS) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) qui ont la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

- Les agents de police municipale justifiant de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

OU

Titre de formation ou attestation de compétences délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen se rapportant à l'activité concernée permettant d'exercer cette activité sur le territoire d'origine, ainsi que le détail et la durée des modules de la formation suivie, traduits en langue française par un traducteur certifié<sup>4</sup>.

OU

Toute pièce établissant l'exercice de l'activité concernée dans un ou plusieurs Etat(s) membre(s) de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pendant une année au moins, à temps plein ou à temps partiel, au cours des dix dernières années.

**Si vous souhaitez exercer l'activité d'« agent cynophile » :**

Un justificatif d'aptitude professionnelle spécifique à l'activité cynophile en application des articles R. 612-27 et R 612-28 du code de la sécurité intérieure.

ET

Un justificatif d'aptitude professionnelle à l'activité d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine.

ET

Le certificat d'identification du ou des chien(s).

ET

---

<sup>4</sup> La reconnaissance des titres ou diplômes européens n'est pas automatique. La commission locale examinera les conditions de reconnaissance des compétences et pourra, le cas échéant, prescrire le suivi d'une formation complémentaire, en application de l'article R. 612-24-1 du code de la sécurité intérieure.

L'attestation de formation pratique et théorique que vous avez suivie avec chacun d'eux.

**Si vous êtes ressortissant étranger, veuillez fournir :**

Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou de provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur certifié.

**► Je signe ma demande**

*Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).*

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

(Signature obligatoire)

**► J'envoie ma demande**

Vous devez envoyer votre demande à la commission locale d'agrément et de contrôle (CLAC) dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle CLAC est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnaps-securite.fr/noustrouver/>

**ATTENTION**

- si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France,
- si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée à la délégation territoriale d'Ile-de-France.

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS.*

*Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.*

## ANNEXE 1 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), Monsieur, Madame<sup>5</sup> ....., né(e) le  
..... à ..... domicilié(e) à

..... atteste sur l'honneur avoir été informé(e) des dispositions législatives et réglementaires relatives au principe du cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État, prévues par les textes suivants :

- Code de la défense et notamment son article L. 4122-2 : « *Les militaires en activité ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit* ».
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 25 : « les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit » ;
- Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Je suis également informé(e) des sanctions pénales pouvant être prises à mon encontre en cas de non-respect des dispositions susvisées prévues à l'article L. 432-12 du code pénal :

*« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende [...] ».*

Fait à ..... le.....

Signature

---

<sup>5</sup> Rayer la mention inutile